

A un mois près, peut-il nous dire quand il déposera ce projet de loi et tiendra-t-il son engagement cette fois-ci?

M. Johnston: Madame le Président, d'habitude les renseignements du député, qu'ils lui parviennent d'expéditeurs anonymes ou autrement, sont un peu plus précis que la déclaration ridicule qu'il vient de faire à la Chambre. Le projet n'a pas été relégué aux oubliettes, loin de là. C'est une question à laquelle le premier ministre continue de s'intéresser vivement. Après tout, sauf erreur, c'est le Conseil privé qui, en 1976, a publié ce qu'on appelait à l'époque le Livre bleu sur les sociétés de la Couronne. Je maintiens tout ce que j'ai déjà avancé; les engagements aussi bien que les préoccupations demeurent. On s'occupe de la question.

Les députés reconnaîtront, cependant, que les travaux de la Chambre ont été assez intenses pendant cette dernière année où j'ai occupé le portefeuille. Il n'en est pas pour autant moins important de légiférer sur les sociétés de la Couronne. On a déjà abattu de la bonne besogne, et j'espère, quand viendra le moment de son adoption, que le député m'accordera son entière collaboration afin d'assumer l'orientation que nous souhaitons tous et de mettre en place les mesures de responsabilité financière et de contrôle qui s'imposent.

• (1600)

M. Beatty: Madame le Président, une dernière question. Le ministre nous donnera-t-il une date, à un mois près, et promettra-t-il à la Chambre de présenter cette mesure avant l'été? Sinon, s'engagera-t-il envers la Chambre à présenter la mesure cette année, en 1982?

M. Johnston: Madame le Président, un engagement ne veut rien dire si la Chambre retarde l'adoption des mesures qu'on lui présente. Tout ce que je peux dire au député aujourd'hui, c'est que j'aimerais bien être en mesure de m'occuper de cette affaire le plus tôt possible. Si je le peux d'ici un mois, j'en serai ravi. Si je le peux d'ici quelques mois, j'en serai ravi également. J'espère vraiment que ce sera avant l'expiration du délai dont parle le député, mais je refuse de promettre à la Chambre aujourd'hui que le projet de loi sera prêt le 1^{er} juin, le 1^{er} juillet ou le 1^{er} avril. En fait, l'étude de ce dossier progresse régulièrement, et j'espère avoir d'autres déclarations à faire d'ici peu.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai peine à comprendre qu'un ministre puisse prendre la parole et donner le genre de réponse que le président du Conseil du Trésor vient de donner au sujet d'une question qui traîne depuis deux ans déjà.

Le gouvernement a aussi laissé entendre qu'il était généralement favorable au rapport de la Commission Lambert sur l'imputabilité du gouvernement. Entre autres recommandations, M. Lambert et ses collègues proposent dans leur rapport que soient automatiquement renvoyés aux comités des Communes les rapports de toutes les sociétés de la Couronne, agences et ministères du gouvernement, que les comités aient leur coudées franches pour examiner les opérations du gouvernement, et que, comme il se doit, cette façon de procéder devienne un élément de la réforme parlementaire.

Budget principal des dépenses

En sa qualité de ministre chargé du rapport Lambert, que pense-t-il de cette proposition? Quel conseil donne-t-il au président du Conseil privé, s'il peut me le dire, au sujet du projet global de réforme parlementaire que le gouvernement promet depuis aussi longtemps et qui n'a pas encore vu le jour?

M. Johnston: Madame le Président, permettez-moi d'expliquer mon mandat. Je suis le ministre chargé de coordonner la réponse du gouvernement au rapport de la Commission Lambert. J'ai déjà déposé à la Chambre la publication «Imputabilité de la gestion» qui m'a valu du député de Nepean-Carleton des commentaires très élogieux dont je le remercie. Il admet—je le sais—que nous avons fait de gros progrès dans de nombreux domaines au sein du gouvernement pour parvenir à l'imputabilité que M. Lambert et les membres de la commission ont préconisée et recommandée. Nous avons également accompli des progrès en suivant les recommandations du rapport du comité d'Avignon, dans le domaine du personnel et en particulier dans celui de la gestion des ressources humaines. Tous ces renseignements figurent dans le document intitulé «Imputabilité de la gestion» que le député connaît.

En outre, lors de mon discours sur le budget au mois de novembre, j'ai fait le point à la Chambre sur les différentes questions en suspens relatives aux recommandations des rapports Lambert et d'Avignon. Je reconnais avec le député qu'il reste un domaine dont il peut s'occuper. J'attends avec impatience d'entendre les recommandations que les députés auront à faire à la Chambre au sujet de la réforme parlementaire qui relève de la compétence du président du Conseil privé (M. Pinard). Nous avons eu l'occasion de nous entretenir de cette question et nous continuerons à le faire. Le ministre a fait remarquer l'autre jour, je crois, qu'il présenterait des propositions et qu'il s'était déjà entretenu avec les autres leaders à la Chambre à propos de la réforme parlementaire. Je partage le désir du député de «boucler la boucle» ainsi qu'il l'a dit cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une autre question à poser. En sa qualité de ministre coordonnateur, pourrait-il dire à la Chambre quels conseils il a donnés au président du Conseil privé au sujet de la nécessité de «boucler la boucle» ainsi qu'à propos des changements relatifs à la pratique parlementaire envisagée dans le Rapport Lambert et dans d'autres documents? Le ministre n'ignore pas que j'ai présenté un document sur la réforme des comités. Quelle est sa position, en tant que membre du gouvernement, par rapport aux recommandations de la Commission Lambert? Quels conseils donne-t-il à son collègue en sa qualité de ministre coordonnateur?

M. Johnston: Madame le Président, les membres du Cabinet échangent des conseils tous les jours, mais on ne saurait en parler en public. Je ne saurais révéler et déclarer à la Chambre le contenu des échanges qui ont lieu entre les conseillers du Conseil privé et les membres du Cabinet. Je suis certain que le président du Conseil privé exposera ses vues et celles du gouvernement sur la question au moment opportun.